



DÉCLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Président,

Depuis votre arrivée sur le CP de Nantes vous avez affirmé votre volonté de travail en collectif et de cohésion.

Le syndicat local vous a rappelé cette volonté commune mais aujourd'hui certains de vos collaborateurs dépassent la ligne jaune et mettent en péril cette possibilité. D'ailleurs, peut-être conforté par vous-même lorsque vous refusez la transparence.

Monsieur le Président,

Le syndicat FO Justice du CP de Nantes continuera d'agir dans l'intérêt du CP de Nantes, pour améliorer les conditions de travail de tous les personnels dans un cadre indispensable de savoir-vivre ensemble où les droits fondamentaux de nos collègues seront respectés et pas soumis à l'arbitraire ni au culte de la personne.

Monsieur le Président,

Au niveau national on constate aujourd'hui que la réforme historique FO justice a suscité un engouement inédit, et au vu des résultats on remarque que l'adage "il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis" est bel et bien vérifié.

Le syndicat FO Justice du CP de Nantes sera fier de compter des brigadiers chefs expertise dans ses rangs et leur souhaite de devenir nos majors expertise de demain.

Après les 50 points d'indice gagnés ce sont encore une dizaine de points dont nos collègues pourront bénéficier avant d'explorer des cimes indiciaires jamais explorées.

Leur dévouement et leurs sacrifices pour notre Administration se matérialisent enfin.

Si pour les brigadiers chef encadrement il manque la prime d'encadrement elle sera un passage obligé à terme et reconnaîtra également leurs responsabilités au quotidien.

En attendant ils commencent malgré tout à ressentir un gain pécunier.

Concernant les annonces de notre Ministre nous sommes impatients de voir les déclinaisons locales.

Monsieur le Président,

Après au moins 7 ans d'inertie on sent un frémissement et une volonté de se saisir des questions sécuritaires avec une prise de conscience des pouvoirs publics et cela est un premier pas même si aujourd'hui cela reste insuffisant.

Monsieur le Président,

Comme exprimé de vive voix par le syndicat local FO justice à Monsieur le Directeur interrégional « si la forme vous déplaît c'est la finalité qui nous intéresse et nous continuerons d'utiliser toutes les "armes" à notre disposition toujours pour l'intérêt collectif ».

Monsieur le Président,

Dans le contexte de surpopulation que nous connaissons nous approuvons les mesures d'urgence prises mais nous sommes pleinement conscients que la seule solution est une réduction des flux entrants.

Si le QMA continue, malheureusement, à réaliser l'impossible chaque jour les autres structures du CP sont également impactées.

Ainsi le CD va devoir gérer des flux de détenus avec certainement des profils inappropriés qui vont nécessiter une prise en charge adaptée pour la sécurité des personnels et de l'établissement avec un quartier disciplinaire fermé.

Mais nous n'oublions pas le CSL et la SAS qui sont également impactés par l'accueil de détenus qui pourraient poser problème.

Monsieur le Président,

Alors que les enjeux sécuritaires sont conséquents pour tous est-il normal que votre chef d'établissement du centre de détention perde son temps à chercher des motivations et des prétextes pour refuser des congés bonifiés qui sont un droit.

S'abriter derrière des contre-propositions telles que fêter Noël en famille le 14 décembre ou réduire les 31 jours ne sont pas des contre-propositions mais du chantage à l'affectif et aux billets d'avion.

Oui Monsieur le Président, le chantage aux billets d'avions est et restera totalement intolérable pour notre Organisation syndicale.

Monsieur le Président,

Pour rappel en 13 ans aucun chef d'établissement du QMA n'a été sollicité pour des refus arbitraires de congés bonifiés.

Le respect de chacun, l'impartialité, la confiance et l'humanisme sont des valeurs que nous partageons avec les agents du SDA et les Directions successives du QMA. Peut-être que ces directions sont bien secondées et entourées.

Monsieur le Président

Ces dernières années le CD a été condamné 2 fois (même si partiellement la seconde fois) pour non-respect des droits de nos collègues ultra-marins et pour la campagne hivernale il a fallu lutter pour préserver les droits de nos collègues bonifiables pour des motivations non-juridiques qui nous laisse dubitatives et amèneront certainement de nombreux agents à se poser la même question.

Nous espérons qu'il ne s'agisse que d'une question de convenance personnelle du SDA et pas autre chose.

Monsieur le Président nous attendons votre réponse à cette question bien légitime.

Comme nous l'avons exprimé au cours d'échanges houleux le syndicat local FO justice du CP Nantes ne tolérera jamais que l'on spolie les droits de nos collègues et ne lâchera rien.

Et au final nous remercions le chef d'établissement du CD pour sa patience et d'avoir fait preuve de probité en acceptant légitimement les demandes formulées.

Monsieur le Président

Lors de l'ouverture de la réunion devant réviser la charte locale des congés bonifiés votre futur ex adjoint avait ouvert les débats en disant en substance que " les congés bonifiés étaient un droit.

Que demander une validation un an avant était une hérésie de l'administration et que par conséquent on devait valider toutes les demandes par principe et charge à l'administration de donner les moyens nécessaires aux établissements de bien fonctionner."

Bizarrement les chefs d'établissement de site et les services des agents présents n'avaient rien trouvé à redire.

Monsieur le Président

Avoir du pouvoir entre les mains ferait-il perdre la tête à certains et est-il jouissif de faire souffrir gratuitement des personnels et des familles ?

Si votre adjoint est parti physiquement rejoindre une mégapole espérons que son esprit veillera à une bonne tenue des débats et au respect des droits de chacun.

Enfin que dire concernant la note sur la mise en œuvre du plan local de promotion de l'équité devant la charge de travail des personnels pénitentiaires.

En effet, alors que cette note rédigée en concertation entre l'Administration et les organisations professionnelles, en bonne intelligence, avait pour but de répondre aux absences injustifiées et de marquer une reconnaissance à l'égard des agents présents certains avides de pouvoir discrétionnaire veulent aujourd'hui qu'on leur signe un chèque en blanc.

Monsieur le Président

Alors que le gouvernement a déjà réduit l'indemnisation des fonctionnaires en CMO voilà que certains, mal conseillés encore sans doute, veulent encore plus s'asseoir sur les droits des personnels en leur retirant le droit à Congé Maladie Ordinaire.

Monsieur le Président

Une femme souffrant d'endométriose devra-t-elle dévoiler son intimité à vos « experts médicaux » ?

Une femme connaissant une grossesse difficile devra-t-elle présenter son dossier médical et ses échographies à vos « experts médicaux » ?

Un personnel qui s'entretient physiquement et revient avec une entorse au genou un coup et l'autre fois avec un claquage devra-t-il cesser toute activité et mettre sa vie en suspend pour éviter une volante ?

On pourrait démultiplier les exemples qui ne sont que des événements de la vie ordinaire.

Monsieur le Président,

Nous vous demandons, solennellement, d'immédiatement refermer cette porte de l'arbitraire et du copinage qui serait un grand recul pour l'ensemble des personnels nantais.

Nul doute que les personnes présentes autour de cette table qui se sont investies collectivement à rédiger une note ferme et équilibrée pour répondre à l'absentéisme ne souhaitent pas la voir dénaturée et travestie.

Cette DL sera jointe au PV.

SLP FO Justice CP Nantes

Le : 25/02/2025

